

SEANCE ORDINAIRE DU 31 JUILLET 2026

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°92/26

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture et de la publication

L'an deux mille vingt-six, le trente et un juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence d'Anne MEMIN, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice : Anne MEMIN – Jean-Paul GOUSSARD - Marie TREDGEU - Vincent LE BARON - Christine BRAUD – Frédéric PALLOT-DUBOIS – Florence BOUTHILLIER – Jean-Louis RUALT – Didier GUILLON – Véronique FAYOLLE - Emilie PREIRA - Ridha GUERIN - Gaëtan PERDRIEL - Adrien LE GRAND – Aurélia SITBON - Maryline HERAUDEAU - Véronique RICHEZ-LEROUGE - Philippe STANISLAS.

Absents - Pouvoirs : Mathilde DAUTHY pouvoir à Jean-Paul GOUSSARD

Secrétaire de Séance : Aurélia SITBON

Date de la convocation :	24 juillet 2026
Membres en exercice :	19
Membres présents :	18
Pouvoirs :	1
Suffrages exprimés :	19

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET ACCUEIL PERISCOLAIRE -

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

Rapporteur : **Gaëtan PERDRIEL**

Il est proposé au Conseil Municipal les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'année scolaire 2026/2027 comme suit :

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - Vacances scolaires et mercredis

MERCREDI ET VACANCES	TARIF 2026/2027	
	TARIF JOURNALIER PAR ENFANT SANS REPAS	
	Département	Hors Département
Animation Journée		
Quotient familial CAF ou MSA sup à 2000 Non allocataire ou QF non communiqué	15	18
Quotient familial CAF ou MSA sup 1500	13	16
Quotient familial CAF ou MSA sup 1100	11	14
Quotient familial CAF ou MSA sup 760	9	12
Quotient familial CAF ou MSA inf 760	7	10
Animation Demi - Journée		
Quotient familial CAF ou MSA sup à 2000 Non allocataire ou QF non communiqué	7.50	9
Quotient familial CAF ou MSA sup 1500	6.50	8
Quotient familial CAF ou MSA sup 1100	5.50	7
Quotient familial CAF ou MSA sup 760	4.50	6
Quotient familial i CAF ou MSA nf 760	3.50	5
Soirée Préado	4	4
Nuitée au clsh	10	10
Mini camp (supplément)	1 à 3 jours	4 à 5 jours
Quotient familial CAF ou MSA sup à 2000 Non allocataire ou QF non communiqué	48	80
Quotient familial CAF ou MSA sup 1500	30	50
Quotient familial CAF ou MSA sup 1100	27	45
Quotient familial CAF ou MSA sup 760	24	40
Quotient familial CAF ou MSA inf 760	18	30
Cantine commune	3	3

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – Accueil périscolaire

TARIFS MATIN ET/OU SOIR	ACCUEIL PERISCOLAIRE
	TARIF FORFAITAIRE MENSUEL
	Tarif 1 enfant
Quotient familial CAF ou MSA sup à 2000 Non allocataire ou QF non communiqué	35,00
Quotient familial CAF ou MSA sup 1500	30,00
Quotient familial CAF ou MSA sup 1100	25,00
Quotient familial CAF ou MSA sup à 760	22,00
Quotient familial CAF ou MSA inf à 760	18,00
Journée exceptionnelle (1fois/mois)	5,00
Dépassement horaire	non prévu

Les goûters sont fournis par le centre, donc compris dans le prix journée ou demi-journée :

L'absence d'un enfant non signalé 24h à l'avance sera automatiquement facturée sauf sur présentation d'un certificat médical ou cas de force majeure.

Les enfants ne sont acceptés au centre de loisirs que s'ils sont déjà scolarisés dès la maternelle.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➡ **VOTE** les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement pour l'année 2026/2027

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Aurélia SITBON

Le Maire,
Anne MEMIN

